

# Dossier santé Québec

## Personnes autorisées à accéder au DSQ

## Rappel sur les usages appropriés

À titre d'intervenants ou de dispensateurs de services autorisés, vous pouvez consulter les renseignements de santé de vos patients dans le Dossier santé Québec (DSQ). Ce privilège va de pair avec la responsabilité de respecter les règles d'éthique et de confidentialité liées à l'utilisation du DSQ.

À cet effet, nous vous rappelons que les renseignements de santé du DSQ doivent être consultés **exclusivement dans un contexte de soins**. Ainsi, les usages suivants sont considérés comme inappropriés :

- consultation de votre propre dossier;
- consultation du dossier d'un membre de votre famille;
- consultation du dossier d'une personne pour laquelle vous n'effectuez pas le suivi de santé.

### Carnet santé Québec

Mentionnons également que tout citoyen peut accéder à ses renseignements de santé en s'inscrivant à [Carnet santé Québec](#). Cet outil permet notamment de consulter sa liste de médicaments, ses résultats de prélèvements et ses rapports d'imagerie médicale.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez joindre l'équipe du Service du traitement et du soutien à la clientèle du DSQ au 1 866 304-7802, option 2.